



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DRRH

Direction des Relations et des Ressources
Humaines

BPID

Bureau des Personnels d'Inspection et de
Direction

Affaire suivie par

Christine DUBOIS

Téléphone

01 57 02 62 36

01 57 02 62 35

Fax

01 57 02 62 40

Mél

ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 1er septembre 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des Universités

à

-Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne,

-Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement,

Circulaire n° 2017-070

Objet : Affectation en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte – rentrée scolaire 2018.

Référence : Note de service ministérielle n° 2017-133 du 23 août 2017, parue au BO n° 27 du 24 août 2017.

[MENE1718994N](#)

La présente circulaire a pour objet de fixer les modalités de participation aux opérations d'affectation des personnels de direction pour la rentrée scolaire 2018, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

I – Dispositions générales

⇒ Personnel concerné

Ces dispositions s'appliquent uniquement aux candidats appartenant au corps des personnels de direction, relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié et qui exercent hors de ces territoires depuis au moins trois ans.



2

II – Modalités de candidature et calendrier

⇒ Constitution et transmission du dossier

1. Dossier de candidature :

Il doit être saisi en ligne sur le site internet ministériel, à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/>

à partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017 minuit.

A compter du mardi 3 octobre 2017, aucune modification de vœux ne pourra être prise en compte.

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants seront disponibles sur le serveur, **à compter du lundi 11 septembre 2017**. Il est à noter que tout poste est susceptible d'être vacant.

2. Edition de la confirmation :

Les candidats devront se connecter à nouveau entre **le mardi 3 octobre et le lundi 9 octobre 2017 minuit** pour éditer la confirmation de leur demande d'affectation.

Cette confirmation de demande d'affectation comporte 3 pages et constitue le dossier de candidature.

Attention : les candidats ne confirmant pas leur demande d'affectation sont réputés y renoncer.

3. Examen des demandes d'affectation :

Les candidats devront transmettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale **le mercredi 11 octobre 2017, au plus tard**, pour avis de madame ou monsieur l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, puis de madame la rectrice, leur dossier de candidature dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- La confirmation de demande d'affectation ;
- Une copie du dernier compte-rendu d'entretien professionnel ;
- L'annexe 1 « avis des autorités académiques » ;
- Une lettre de motivation ;
- L'arrêté de nomination dans le corps des personnels de direction ;
- Le dernier arrêté de promotion d'échelon.

Les appréciations et avis hiérarchiques seront communiqués, pour signature et observations éventuelles, aux candidats, avant transmission au ministère.

La Rectrice de l'Académie de Créteil

Béatrice GILLE